

150 e Assemblée Générale Annuelle

26 mars 2017 à 13 h 00

Club nautique de Longueuil inc.

1. Ouverture de l'Assemblée générale :

Le Commodore M. Michel Corbin déclare l'assemblée ouverte à 13 h 15 et souhaite la bienvenue aux membres présents et donne les consignes à suivre. Il ajoute que cette année il y aura deux points très importants : Le renouvellement du bail ainsi que les festivités du 150^e.

Le Commodore demande à ce que soit entendue Mme Pombert juste avant le rapport des Officiers.

Le Secrétaire M. David Gauthier demande l'acceptation de Mme Consuelo Marti pour prendre les minutes de ladite assemblée.

Proposé par : M. David Gauthier

Appuyé par : M. Marc Patenaude

Adopté à l'unanimité

2. Appel des dirigeants :

Le Secrétaire M. David Gauthier fait l'appel.

Commodore : Michel Corbin

Vice commodore André Bilodeau (Par intérim)

Trésorier Julien de Tilly

Secrétaire David Gauthier (Par intérim)

Maître de port Benoit Goyer (Par intérim)

Directeur de l'entretien Bryan Petterson (Par intérim)

Directeur des communications Martin Beauchesne. . (Absence motivée hors pays)

Membres présents :

Marcel Beaulieu

Patrice Gauvin

Jean Létourneau

Martin Boucher

Bill Gillis

Christian Levac

André Caron

André Girard

Daniel Massicotte

François Côté

Denis Grégoire

Patrick Meilleur

Robin Dufour

Raymond Guay

Marc Patenaude

Pierre Fleurant

François Langevin

Jocelyn St-Amour

Gilles Fournier

Raymond Lavoie

Marc Taillefer

Roch Francoeur

Alain Leblanc

René Taillon

2.1 Madame Caroline Pombert de la firme comptable A.P.S.V présente le Bilan et les États financiers produits par cette compagnie. Elle explique les différents aspects des finances présentées et répond à diverses questions de l'assemblée.

3. Constatation de la régularité de la convocation :

M. David Gauthier Secrétaire indique aux membres que l'envoi via la Poste Canada fut fait en date du 10 mars pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur et les autres ont reçu les documents via courriels.

4. Vérification du droit de présence et du quorum :

Il fait l'appel à partir de la liste de présences signées et 30 membres sont présents incluant les dirigeants et il y a donc quorum soit 20 membres comme stipulé à l'Article 16.01 des Statuts et Règlements.

5. Lecture et correction et adoption de l'ordre du jour :

M. David Gauthier Secrétaire fait lecture de l'ordre du jour et la demande suivante est faite soit

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Appel des dirigeants
3. Constatation de la régularité de la convocation
4. Vérification du droit de présences et du quorum
5. Acceptation de l'ordre du jour
6. Correction et adoption du procès-verbal du 20 mars 2016
7. Entérinement des nouveaux membres
8. Rapport des comités permanents
9. Rapport des Officiers
10. Question différées lors des assemblées antérieures
11. Rapport des comités spéciaux
12. Affaires nouvelles
 - 12.1 Ratification des décisions prises par le Comité de direction (S.R. 13.01 e)
 - 12.2 Budget 2017
 - 12.3 Tarification membres
 - 12.4 Tarification pour utilisation du chalet et du site
 - 12.5 Date d'acquiescement des cotisations et autres charges annuelles (S.R.6.01 & 6.02)
 - 12.6 Avis de motion 2016-09-20 no. 4 : Prolongation période de probation pour les nouveaux membres.
 - 12.7 Création d'un comité permanent socio-récréatif communautaire
13. Élection des Officiers
14. Installation des Officiers
15. Levée de l'assemblée

Modifications ou ajouts à l'ordre du jour :

M. Julien de Tilly demande que les points suivants soient fusionnés : 12.2 / 12.3 / 12.4 et ce afin de d'en discuter simultanément et en faciliter la compréhension.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Bryan Petterson

Adopté à l'unanimité

6. Correction et adoption du procès-verbal du 20 mars 2016 :

Il n'y a pas de corrections apportées à ce procès-verbal

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Roch Francoeur

Adopté à l'unanimité

7. Entérinement des nouveaux membres :

Le Secrétaire M. Gauthier explique qu'il n'y a pas eu de nouveaux membres d'acceptés.

Il y a eu demande de réadmission de la part de M. Bill Gillis et celui-ci a fait parvenir son paiement à cet effet.

M. le Commodore apporte la proposition suivante soit de réintégrer M. Gillis tout en évitant de lui faire payer toutes les années antérieures depuis les années 70 et surtout vu le nombre d'années d'absence, il faut trouver une solution équitable pour la réadmission.

Commentaires :

M. André Caron explique qu'il a dû payer les arrérages pour sa part lors de son retour.

M. de Tilly indique que les Statuts et Règlements ne sont pas clairs à ce sujet.

M. Petterson explique que si cela équivaut au 900 \$ d'initiation c'est l'un ou l'autre.

Vote demandé par M. Daniel Massicotte

Appuyé par M. Patrick Meilleur

Pour : majorité

Contre : 0

Abstention : 1

Adopté à la majorité

7.1 Présentation États Financiers et Bilan préparés par la firme comptable A.S.V.P.

Mme Caroline Pombert de la firme comptable explique que la firme a procédé à une mission d'examen pour l'état des résultats et Bilan au 31 décembre et qu'il ne fut relevé aucunes irrégularités et que tout est conforme.

Elle explique les différents postes budgétaires et qu'il y a un excédent des produits sur les charges pour l'année. Au sujet de la page 5 concernant les Actifs et souligne que c'est l'addition de tous les surplus accumulés depuis la création par le Club. Les immobilisations sont la valeur de tout ce que possède le Club.

Elle ajoute que le Bilan c'est l'état de la situation au 31 décembre et explique les divers comptes.

Question de M. Patrice Gauvin

Est-ce que vous avez des recommandations pour un organisme du type du nôtre ?

Il n'y a pas de règles définies, Il faut être prudent. Il suggère de garder une réserve dans le cas d'un plan concret dans les prochaines années.

Commentaire de M. Christian Levac

Il souligne que ce fut une excellente idée de faire une mission d'examen et félicite l'équipe pour ses décisions.

8. Rapport des comités permanents :

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR (Intégral du rapport au dossier de l'administration)

M. Daniel Massicotte indique qu'ils étaient 3 vérificateurs et souligne son travail personnel effectué une fois par mois de la comptabilité régulière. Il ajoute qu'il serait important d'avoir une autre personne capable de faire les transactions dans le logiciel comptable.

Il propose que l'an prochain une mission d'examen soit à nouveau faite. Il ajoute que cela pourrait aussi se faire en cours d'année lors d'un vote à cet effet.

Résolution A.G.A 2017-03-26 no.1

Que pour la prochaine année une mission d'examen soit faite

Proposé par : M. Daniel Massicotte

Appuyé par : M. Roch Francoeur

Le vote est demandé par M. Raymond Lavoie

Adopté à la majorité

Ceci termine le rapport du Vérificateur

Copie du rapport intégral au dossier de l'administration.

Proposé par : M. David Gauthier

Appuyé par : M. André Carton

Adopté à l'unanimité

9. Rapport des Officiers :

Directeur des communications : M. Martin Beauchesne

En l'absence de celui-ci puisqu'il est hors du pays, c'est M. David Gauthier qui fait lecture du rapport de M. Beauchesne concernant toutes les activités tenues et organisées en cours d'année.

Copie du rapport au dossier de l'administration.

Directeur de l'entretien : M. Bryan Petterson par intérim

Il fait état des tâches accomplies depuis son arrivée en poste. Surveillance de l'entretien du terrain et des installations. Planification des places d'hivernage et contacts auprès de nouveaux utilisateurs. Réparation du brise-lame et préparation en vue de l'hiver. Différentes démarches pour le bris d'aqueduc auprès de la ville. Voir à faire faire la vérification du Gator, moteur de la chaloupe etc. Il remercie aussi tous les bénévoles pour le coup de main.

Copie du rapport au dossier de l'administration.

Proposé par : M. Bryan Petterson

Appuyé par : M. Daniel Massicotte

Adopté à l'unanimité

Commentaire :

M. Denis Grégoire explique qu'il a un abri pour son bateau et que le Comité devra faire une résolution et souligne que les pompiers n'ont rien à voir avec cet aspect de ne pas couvrir les bateaux jusqu'à terre par mesures de sécurité.

Maître de port : M. Benoit Goyer par intérim

Il mentionne qu'il a rejoint le Comité en décembre dernier pour combler le poste vacant. Dès son arrivée il a pris contacts avec les demandeurs pour la saison 2017 et a pris soins de tous les rencontrer.

Copie du rapport intégral au dossier de l'administration.

Proposé par : M. Benoit Goyer

Appuyé par : M. André Girard

Adopté à l'unanimité

Secrétaire : M. David Gauthier par intérim

M. Gauthier explique les démarches entreprises par lui-même et le Comité auprès de la Ville de Longueuil et les différentes représentations effectuées depuis son arrivée. Il souligne aussi la vision de la Ville en ce qui concerne notre futur au sein du Projet Longue-Rive.

Les efforts visaient à faire connaître notre histoire et nos valeurs et il faut continuer en ce sens.

Copie du rapport intégral au dossier de l'administration.

Proposé par : M. David Gauthier

Appuyé par : M. Pierre Fleurant

Adopté à l'unanimité

Trésorier : M. Julien de Tilly

M. de Tilly fait un énoncé de tout ce qu'il a dû faire à son arrivée en poste et différents problèmes ne furent pas nécessairement faciles à gérer dans sa nouvelle fonction. Il aurait beaucoup aimé avoir sous la main un document à titre de support pour lui faciliter la tâche. Il fera donc cette année un document qui pourra servir à son successeur.

En ce qui a trait à la planification financière il souligne qu'il faudra prévoir afin de savoir à combien peuvent s'élever annuellement tout ce qui a trait aux activités régulières. Ex. : coût du dragage, réfection du système électrique, rénovation du chalet, achats de chaînes et matériaux etc.

Cette année 2 fonds furent mis en place, le premier de remplacement et le second de contingence. Dans le cas du premier...il fut initialement pourvu d'un montant de 100 000 \$, et on y versera annuellement une somme équivalente au moins au coût de l'amortissement à chaque fin d'exercice.

Dans le cas du fonds de contingence, celui-ci servira de réserve en cas d'imprévus ou bris majeurs. Actuellement nous disposons d'un peu moins de 4 000.00 \$.

Il souligne qu'il a pu découvrir au niveau de la situation fiscale ceci : Contrairement à ce qu'on a toujours cru, il n'est pas vrai que la totalité des revenus du Club soient exempts d'impôts.

Il existe une particularité légale pour les OSBL qui ont pour mission principale d'offrir à leurs membres des installations de sport et loisir. Le Club doit prendre conscience que les revenus d'intérêts et les revenus de biens annuellement sont imposables pour environ la moitié au-delà du premier 2 000 \$ Net. La définition d'un revenu de bien n'étant pas encore tout à fait claire, il ne peut actuellement s'avancer sur l'ampleur de l'impact sur les finances du Club. Il souligne qu'il est possible que le Club puisse devoir élaborer des budgets plus serrés dans l'avenir afin de respecter sa vocation à but non lucrative. La mise en place d'une réserve à partir de fonds ayant déjà été imposés lui semble une avenue prudente.

Au niveau de la production d'un rapport financier annuel, la mission d'examen complète permet un niveau d'assurance quant à la validité des informations présentées. De plus, la réalisation d'états financiers examinés est un pré requis dans la recherche de crédits ou de subventions.

Il tient aussi à préciser que concernant le Dossier Marine Daniel Masson soit Prestige nautique plus, les comptes en souffrance remontaient à 2013. Toutes les factures enregistrées antérieurement dans le système comptable avaient finies par avoir été annulées et non réglées et il manquait en plus leur utilisation réelle de la rampe. Il a mis en place dans un premier temps une entente forfaitaire et ce afin de récupérer en partie les sommes dues. Le tout fut basé sur une base moyenne en fonction des années où les données étaient plus complètes.

Ainsi en 2016, des revenus supplémentaires d'environ 4 500 \$ ont été perçus à titre de recouvrement. Par la suite le mode de facturation fut changé et au lieu de payer l'utilisation de la rampe à la pièce, des forfaits annuels ont été convenus et basés sur le nombre d'entrées à la barrière.

M. de Tilly indique que la mise à l'eau et mise à terre ont été deux activités déficitaires. Le changement d'opérateur et la nouvelle approche tarifaire adoptée entraîne un temps d'ajustement. Il serait donc important de voir à ce que le tarif comble la totalité des coûts engendrés par ces activités. Il ajoute qu'il faudrait peut-être considérer les deux activités comme une seule.

M. de Tilly indique que les finances du Club se voient actuellement grevées d'un passif d'un peu plus de 8 000 \$ en dépôts pour les cartes magnétiques. Cela représente d'ailleurs plus de 400 cartes en circulation et possiblement toujours actives. Il ajoute que nous avons peu d'informations sur les certains détenteurs et nous sommes presque incapables de connaître la valeur des montants dus à chacun. Bref, c'est un véritable chaos et cela mine la validité des informations financières du Club, mais cela doit devenir pour nous un enjeu de sécurité.

En ce qui a trait à la situation financière du Club, il faut se référer au rapport financier de la firme comptable.

Copie du rapport intégral au dossier de l'administration.

Ceci termine le rapport du Trésorier

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Raymond Lavoie

Adopté à l'unanimité

Vice commodore : M. André Bilodeau par intérim

M. Bilodeau explique qu'il avait été le maître d'œuvre du 140e et à son arrivée pour combler un poste vacant par intérim, il a souhaité présider les festivités du 150^e.

Il présente un plan du comité ad hoc pour cet événement et un survol des activités prévue dans le cadre de ces festivités et souligne que le tout sera réalisable qu'à condition de disposer d'un budget à cet effet.

Il souligne à tous que nous aurons besoin de la participation de nombreux bénévoles en vue de réaliser notre 150^e d'existence.

Copie du rapport intégral au dossier de l'administration.

Proposé par : M. André Bilodeau
Appuyé par : M. Daniel Massicotte
Adopté à l'unanimité

Commodore : Michel Corbin

Il brosse un tableau du début de l'année qui fut chaotique pour diverses raisons et l'arrivée tardive des employés. Que la transition entre l'ancienne direction et la nouvelle ne fut pas évidente pour établir des procédures claires en regard des employés et les désistements au sein même du Comité ont rendu la tâche lourde.

Il souligne qu'au niveau des infrastructures plusieurs choses sont désuètes et faut avoir une bonne planification des travaux à effectuer.

Au niveau des communications celui-ci explique qu'il serait important d'avoir une meilleure communication structurée entre les gens et les dirigeants. Le fait est que plusieurs dirigeants sont souvent sur le terrain au cours de la saison et que pour certains cela devient monopolisant.

Concernant les réunions du Comité qui parfois sont longues et parfois moins. Il trouve dommage que la participation des membres en soi n'est pas celle souhaitée. Nous avons besoin de tous et ce à différents niveaux.

Il explique qu'il aurait aimé s'impliquer davantage pour plusieurs dossiers. L'état de santé de sa conjointe fut la raison de son manque de temps. Il remercie les membres du Comité pour leur dévouement.

Il souligne qu'au niveau du bénévolat ce sont toujours les mêmes qui s'impliquent ou presque et c'est idem d'année en année et le coût payé est plus bas. Il invite les membres à donner quelques heures pour le Club et revoir leurs positions et peu importe le niveau d'implication pour l'avenir du Club.

Il indique que l'augmentation tarifaire cette année est pour couvrir les manques accumulés et on doit couvrir à court et moyen terme des dépenses importantes qui s'en viennent. Il n'est pas question de choses majeures, mais surtout l'entretien régulier du Club. Il n'y a jamais eu de cotisations spéciales. Nous sommes à la croisée des chemins et il faut voir ce que nous voulons faire pour le Club.

Depuis un an nous avons été modérés en regard des dépenses. Il y a des dépenses prioritaires et nous déciderons ensemble de la stratégie éventuelle. Va falloir faire probablement une ponction dans le coussin du compte épargne de 27 % pour équilibrer le budget et faut être modéré dans les dépenses. Les améliorations du Wifi et Anémone furent mis sur la glace.

Il fait un résumé des rencontres avec la Ville pour le renouvellement du bail. Ce ne fut pas facile de provoquer ces rencontres et ce fut grâce à David Gauthier et M. Petterson. Il fut possible de parler avec Mme Ladouceur de la Ville et une rencontre a aussi eu lieu avec Monsieur Mario Verville qui est le Directeur du développement de la Ville de Longueuil.

Nous avons ouvertement discuté et ce même avec nos inquiétudes de ce qui arriverait avec le Club dans 2 ans et c'est le 31 décembre 2019 que le bail sera échu. Nous avons discuté ouvertement et très franchement pour expliquer la situation et les situations que nous avons vécus et où nous en sommes et où nous souhaitons aller et donc un portrait global.

Ils nous ont dit presque mot pour mot que nous sommes là pour rester et que nous n'avons pas de gun sur la tempe.

Le Comment est à déterminer. Le comment... c'est la teneur de la discussion qui va faire en sorte qu'il va falloir avoir un changement majeur tant au niveau de notre culture, de notre structure.

Nous avons les mains un peu liées. Aux yeux de la Ville nous sommes un endroit privé et non accessible aux visiteurs. Dans le bail lors d'ententes survenues sur les 25 dernières années, il était fait mention que nous devons rénover et nous ouvrir aux visiteurs. Avec cet article précis la Ville aurait pu résilier le bail pour non respect de cette clause. Il souligne que plusieurs articles du bail sont contradictoires et il faut aussi s'harmoniser avec le développement prévu par la Ville. Il cite en exemple que nous ne pouvons vendre quoi que ce soit à des visiteurs. De plus, les limitations du bail ont amené à une gestion ultra privée.

Malheureusement pour la Ville nous sommes une petite gang comme une petite clique. C'est de cette façon que nous étions perçus. Le travail depuis les derniers mois a pour but de redorer notre blason. Nous avons agi en toute transparence et que l'intention des membres est de nous restructurer et faire en sorte que le Club se revigore et soit plus ouvert pour les citoyens de Longueuil.

Dès qu'ils ont compris que nous favorisons davantage les gens du grand Longueuil pour la location et autres services et ils ont toutes sortes d'autres conditions du genre. Si on présente un plan d'affaire réaliste, on a une chance d'avoir un bail à plus long terme.

En ce qui concerne le plan, il ne faut pas lésiner sur des idées réalistes et innovantes. Il y a toutes sortes d'idées qui peuvent émerger et qu'elles soient réalistes et les structurer ensemble. Si on ne fait rien cela risque d'être un peu plus critique pour le Club. Ils souhaitent vivement que nous ayons une tarification préférentielle pour les gens de Longueuil versus les gens d'ailleurs.

Le but est de faire approuver le sens de notre direction au niveau de notre plan même sommaire. Quand nous aurons une approbation, nous aurons ce qu'il faut pour faire un plan plus détaillé.

Ils sont ouverts à des propositions de dérogations de limitations du bail et nous permettre d'avancer et d'augmenter nos revenus. Si d'ici là nous sommes capables de démontrer notre volonté. Il ne faut pas être en compétition avec notre voisin Sogerive selon la Ville.

Il n'est pas trop tard nous avons un lien avec la Ville. Il revient à tous les membres de prendre la décision d'embarquer ou pas dans ce projet.

M. Corbin répond ceci : Ce sont seulement les quais qui ne sont pas accessibles au grand public.

Ceci termine le rapport

Proposé par : M. Michel Corbin

Appuyé par : M. André Girard

Adopté à l'unanimité

Commentaire :

Par rapport à l'ouverture... Mme Sandra Arsenault souligne le fait qu'à Sogerive tout est complètement grillagé et non accessible.

M. Corbin répond ceci : Ce sont seulement les quais qui ne sont pas accessibles

10. Questions différées lors d'assemblées antérieures :

Il n'y a pas de questions différées

11. Rapport des comités spéciaux :

Inclus au rapport du Vice commodore et Président du 150el Le Secrétaire M. David Gauthier indique aux personnes présentes son élaboration du plan d'améliorations possibles du chalet qui sera mis sur le site web.

12. Affaires nouvelles :

12.1. Ratification des décisions prises par le Comité de direction (S.R.13.01 e)

Les résolutions prises pendant l'année 2015-2016 sont acceptées.

Proposé par : M. Raymond Lavoie

Appuyé par : M. Daniel Massicotte

Adopté à l'unanimité

12.2. Budget 2017

M. de Tilly le Trésorier explique aux membres les prévisions budgétaires 2017. Au niveau des charges principalement où il y a une augmentation. Il faut comprendre que cela représente le salaire de 3 personnes embauchées en remplacement de l'ancien gérant. L'ancien gérant faisait beaucoup d'heures supplémentaires sans recevoir de salaire.

Il a fallu assurer la prestation de services au Club et aussi de l'utilisation de la rampe étroitement reliée à la température.

Le budget comprend 3 colonnes soit les résultats prévus en 2016, les résultats réels et ceux prévus pour l'année 2017.

La 2^e plus grande charge est au niveau de l'entretien, réparations du chalet et du terrain; concernant l'entretien et réparations des installations portuaires, il est difficile de prévoir combien cela peut coûter. Au printemps nous avons bien souvent des réparations non prévues à cause des conditions climatiques.

En ce qui concerne la dépense du buffet servi lors de l'A.G.A dorénavant elle ne fait plus partie du budget du Directeur des communications n'étant pas une activité sociale.

Cette année le comité socio-récréatif est de 5 000 \$ pour un fonds pour le démarrage de l'École de Voile.

Dans la grille budgétaire une augmentation de 50 000 \$ à 62 500 en regard de l'augmentation possible de 25 % du tarif membre.

Intégralité des prévisions budgétaires 2017 au dossier de l'administration

M. de Tilly explique que la demande de demi-saison faite par 2 membres.

Résolution

Il est proposé de leur offrir pour la saison 2016 un dédommagement et que ce ne soit pas récurrent.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M Bryan Petterson

Adopté à l'unanimité

Questions et/ou commentaires

M. Patrick Meilleur trouve l'augmentation très élevée et M. de Tilly de lui expliquer qu'il fallait augmenter pour rattrapage sur quelques années et que les locataires furent augmentés de 3 %.

M. Denis Grégoire apporte ce commentaire : 10.00 \$ de plus pour l'hivernage et de 17.75 \$ à 23 \$ pour les membres au mouillage qui représente environ 6.00 \$. Pourquoi ils vont déboursier moins que ceux à quai pour l'hivernage ?

Réponse de M. de Tilly : Le tout fut basé sur ce qu'il y avait déjà en vigueur au niveau des différences de la grille tarifaire pour les locataires et j'ai répété la proportion pour les nouveaux tarifs pour les membres. C'est en moyenne 80% moins cher le quai ou le mouillage seuls que le quai avec hivernage ou le mouillage avec hivernage.

M. André Caron dit que la raison de base pour les mouillages moins chers, c'est principalement pour que les membres décident d'aller au mouillage pour libérer des quais pour les locataires et c'est plus payant pour le Club et ça avait été décidé ainsi. Si je saisis bien le locataire ça lui coûte moins cher qu'un membre. Je serais aussi bien de redevenir locataire et en tant que membre tu fais du bénévolat.

M. David Gauthier dit qu'il y a la cotisation de membre, il ne faut pas prendre en considération dans le calcul.

M. Julien de Tilly que nous avons besoin des sommes nécessaires pour assurer le fonctionnement à long terme. Ces revenus supplémentaires sont pour justement assurer le tout. C'est faux de dire que nous payons le gros prix et ce sont les locataires qui apportent l'ensemble des revenus du Club.

Si on demande un peu plus cette année c'est pour mettre de l'argent de côté. Il va y avoir une période pour payer ensemble. Les membres au fils des ans bénéficiaient d'un rabais. Il faut se donner les moyens de réaliser et des mettre en place des choses si on veut avancer.

M. Corbin explique que durant la pause-café le Trésorier fera un réajustement de la grille tarifaire pour les revenus. Il faut prévoir une augmentation des membres de l'ordre de 25 %

M. de Tilly explique que suite à des commentaires de la salle, il a fait des ajustements au niveau des mouillages et hivernages. Le tout sera déposé lors de la prochaine réunion régulière et par la suite mis sur le site web.

M. de Tilly propose les modifications suivantes dans la grille tarifaire 2017.

Grille tarifaire membre - 2017			
	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Écart 2016-2017</u>
Cotisation annuelle	250 \$	250 \$	0%
Quaiage (facturé au pied)			
<i>Saison complète +hivernage</i>	35 \$	44 \$	25%
<i>Saison complète</i>	N/A	34 \$	N/A
<i>Demie-saison fixe</i>	24 \$	N/A	
Mouillage (facturé au pied)			
<i>Saison complète +hivernage</i>	17 \$	21 \$	25%
<i>Saison complète</i>	N/A	16 \$	N/A
Hivernage	13 \$	13 \$	0%
Frais d'initiation	825 \$	825 \$	0%
Location de salle	75 \$	100 \$	33%
Remorquage	15 \$	N/A	N/A

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Roch Francoeur

Le vote est demandé par M. Patrice Gauvin sur cet amendement à la grille tarifaire 2017.

Pour : Majoritaire

Abstention : 1

Contre : 0

Adopté à majorité

BUDGET 2017

M. Julien de Tilly propose le budget 2017 présenté.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Bryan Petterson

Adopté à l'unanimité

Commentaire

M. Patrice Gauvin concernant le montant de 20 000.00 pour le 150e, il considère que les argents devraient être investis dans les choses récurrentes.

12.3. Tarification membre 2017

La tarification des membres est comprise dans les points précédents et adoptée dans le budget.

12.4. Tarification pour l'utilisation du chalet et du site

La tarification est incluse au budget 2017.

12.5. Date d'acquittement des cotisations et autres charges annuelles (S.R.6.01& 6.02)

La date sera le 30 avril 2017

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M Patrice Gauvin

Adopté à l'unanimité

12.6. Avis de motion de M. Martin Beauchesne

Il est proposé de prolonger la période de probation à 2 saisons complètes consécutives pour pouvoir déposer une demande à titre de membre et ceci afin de mieux connaître les futurs membres. Cette motion fut déposée le 20-09-2016 et ce afin de modifier l'Article 5.01 des Statuts et Règlements concernant la Nomination.

M. le Commodore explique que M. Beauchesne avait apporté cette proposition, la raison est qu'une seule année pour se qualifier à titre de membre. Cela permet de mieux connaître la personne et voir son implication.

M. Roch Francoeur demande un amendement à la proposition de M. Beauchesne. Il considère qu'il y a 12 réunions par an. Les membres devraient avoir l'obligation d'assister à 6 réunions dans l'année soit 50 %. Dans le cas contraire, ils devraient justifier en cas d'absence. De plus, ces lors de ses réunions qu'il est possible de savoir ce qu'il y a à faire comme implications pour le bénévolat.

M. de Tilly explique que c'est le dépôt de l'avis de motion et si M. Francoeur veut un amendement, celui-ci devra faire un avis de motion avec amendement. Le tout pourra être discuté lors de la prochaine A.G.A.

Le dépôt de l'avis de motion est proposé

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Pierre Fleurant

Adopté à l'unanimité

12.7. Création d'un comité permanent socio-récréatif communautaire

M. Patenaude fait un survol des activités qui seront tenues dans le cadre de ce projet.

Dans le but de la création de ce comité permanent socio-récréatif pour l'École de Voile, un fonds de 5 000 \$ est proposé et sera pris à même le budget 2017.

Proposé par : M. Marc Patenaude

Appuyé par : M. André Bilodeau

Adopté à l'unanimité

13. Élections des Officiers:

Le Secrétaire M. David Gauthier fait lecture des bulletins de candidatures reçus.

Les postes en nomination sont :

Vice-commodore : 2 ans

Secrétaire : 1 an

Directeur entretien : 1 an

Maître de Port : 2 ans

Directeur des communications : 2 ans

2-Vérificateurs : 2 ans

M. Benoit Goyer à titre de Maître de Port et appuyé par M. Jean Létourneau

M. Bryan Petterson à titre de Directeur de l'entretien appuyé par M. Benoit Goyer

M. Martin Beauchesne à titre de Directeur des communications appuyé par M. Jean Létourneau

M. André Bilodeau à titre de Vice commodore appuyé par M. Bryan Petterson

M. David Gauthier à titre de Secrétaire appuyé par M. André Bilodeau

Il n'y a pas eu de d'autres candidatures de déposées, les candidats sont élus par acclamation.

Les **2 vérificateurs** sont : M. Pierre Fleurant et M. Bill Gillis se portent volontaires.

14. Installation des Officiers :

M. Michel Corbin le Commodore fait lecture de la formule pour l'assermentation des nouveaux dirigeants et ces derniers le promettent et L'assemblée confirme (Nous en sommes témoins).

15. Clôture de l'assemblée :

La levée de l'assemblée est faite à 18 heures par le Commodore Michel Corbin.

Commodore

Secrétaire